

## **EVEIL SPORTIF AMPLEPUIS**

### **Section gymnastique**

#### **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement intérieur complète les statuts officiels et en précise les modalités d'application.

Celui-ci est sera envoyé par mail à chaque adhérent lors de son inscription et un exemplaire sera remis pour signature. Le cas échéant un avenant sera transmis à l'adhérent en cas de modifications et/ou d'aménagement.

L'organisation de la saison sportive incombe aux membres élus du bureau et aux entraîneurs. La répartition des gyms et la fréquence des séances sont également déterminées par les entraîneurs en début de saison.

Les jours et heures de séances sont communiqués à chaque adhérent pour information et sont susceptibles d'évoluer en fonction des situations externes et internes le nécessitant.

L'âge minimum est fixé à 5 ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription.

#### **PARTIE I : Inscription : dossier et cotisation**

- Tout adhérent doit :
  - remplir sa fiche d'inscription via le site internet ou le cas échéant sur papier
  - régler sa cotisation dans sa totalité
  - compléter et remettre le coupon réponse du questionnaire de santé (attestant avoir répondu NON à toutes les questions ). A défaut, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique, daté de moins de 6 mois.
  - Fournir la caution pour le prêt de la tenue de gymnastique : 1 chèque de 170€ et un de 30€ pour les gyms compétitions et 1 chèque de 200€ pour les autres gyms.
  - signer le présent règlement intérieur et le remettre à la responsable administrative du cours de votre enfant
  - Avoir un comportement décent : toute incorrection vis à vis des entraîneurs ou des autres adhérents peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation.

Tout changement d'adresse et/ou de numéro de téléphone, adresse mail en cours d'année devra être effectué par l'adhérent sur son espace personnel sur le site **comiti**.

**L'inscription sera définitive lorsque la totalité de la cotisation aura été réglée et que le dossier administratif sera complet.**

**Les documents d'inscription et le(s) chèque(s) de caution doivent être remis à la responsable administrative du cours de votre enfant avant la date indiquée sur la fiche d'information. Passé cette date, dans l'attente des pièces manquantes, votre enfant ne sera plus acceptée aux cours.**

- La cotisation forfaitaire annuelle comprend :
  - le paiement de la cotisation
  - l'affiliation à la fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
  - l'assurance obligatoire

- 2 places pour le gala annuel (1 place adulte pour le vendredi et 1 place adulte pour le samedi) non échangeables par nos soins
- 1 carte winwinsport vous donnant droit à de nombreuses réductions (pour plus d'informations rendez-vous sur <https://win-win-sports.com/>)

La cotisation peut être réglée en plusieurs fois mais doit être soldée au 31 décembre.

Les modes de règlement acceptés sont :

- ➔ chèques
- ➔ espèces
- ➔ coupons sports
- ➔ virements
- ➔ chèques vacances
- ➔ PASS région pour les lycéennes (le remboursement est effectué à l'adhérent après remboursement par la région)
- ➔ PASS SPORT : un code de réduction est transmis à l'adhérent après réception du mail du ministère des sports indiquant le code du PASS SPORT.

Une réduction pourra être appliquée sous certaines conditions :

- ➔ 30€ pour les habitants d'Amplepuis
- ➔ 2 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur la 2ème activité
- ➔ 3 personnes de la même famille : réduction de 10 % sur l'activité la moins chère et de 20 % sur l'activité la moins chère
- ➔ 1 personne avec 2 activités : activité la moins chère à demi-tarif

**Pour les nouveaux adhérents, 2 cours d'essai sont autorisés.**

**En cas d'arrêt d'activité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué.**

**Pour les nouvelles adhérentes, la saison sportive débute la semaine suivant les permanences physiques (en général première quinzaine de septembre) et se termine la première semaine de juillet.**

**Pour les renouvellements de licence, la saison débute selon la décision des monitrices ( en général deuxième quinzaine d'août ) et se termine la première semaine de juillet.**

## **PARTIE 2 : Arrivée et départ des gymnastes**

- Responsabilité :

Les parents ont l'**OBLIGATION** de s'assurer au préalable de la présence d'un entraîneur à chaque cours avant de laisser leur enfant. La responsabilité de l'association ne sera pas engagée en cas d'absence d'entraîneur.

La responsabilité des entraîneurs ne peut être engagée qu'envers les gymnastes présents aux horaires prévus et uniquement pendant les horaires prévus.

Aucun enfant mineur ne sera autorisé à repartir seule de l'entraînement sans l'accord écrit de leur responsable légal. Dans le cas où les gymnastes repartent seules à leur domicile, la responsabilité de l'association ne peut être mise en cause en cas d'accident.

- Ouverture de la salle :

La salle ne sera ouverte que 10 minutes avant l'heure du premier cours.

Les enfants doivent attendre dans l'entrée de la salle d'entraînement l'appel de l'entraîneur.

**Pour le bien-être des enfants, la présence des parents est interdite pendant les cours.**

La salle sera fermée 5 minutes après la fin du cours.

### **PARTIE 3 : Les entraînements**

- Tenue d'entraînement :
  - Chaussons de gymnastique ou pieds nus
  - short, legging, justaucorps
  - tee-shirt, débardeur, brassière
  - les cheveux doivent être attachés
  - le port des bijoux est interdit pour des raisons de sécurité
  - maniques (sauf pour les débutantes)

Ne pas mettre de vêtements amples.

- Vestiaires :

**Tout objet de valeur est interdit, l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (portables, carte bancaire, argent, bijoux....)**

Les chaussures doivent être rangées dans les casiers prévus à cet effet ou sous les bancs. Les vêtements sont accrochés aux portemanteaux ou rangés dans le sac de sport.

**Oubli de vêtements :** les vêtements oubliés seront conservés pendant 1 mois (par mesure d'hygiène, les sous-vêtements ne sont pas gardés). Passé ce délai, les vêtements seront donnés à une association caritative.

- Mise en place du matériel :

Toutes les gymnastes doivent aider les entraîneurs à la mise en place du matériel nécessaire lors de la séance. Elles doivent également le ranger à la fin du cours.

- Absence :

**Par respect des entraîneurs et afin d'organiser les séances, toute absence devra être signalée par le responsable légal aux entraîneurs aux numéros qui lui auront été communiqués en début de saison.**

- Annulation d'entraînements :

Si le nombre de gymnastes est inférieur à 5, les entraîneurs se réservent le droit d'annuler l'entraînement.

- Vacances :

**Sauf avis contraire des entraîneurs,**

- ➔ les entraînements des gyms débutantes 5-6-7 ans sont annulés pendant les vacances scolaires.
- ➔ les cours pendant les vacances scolaires sont maintenus pour tous les autres groupes.

- Stages
  - organisés au sein du club :

Des stages peuvent être proposés toute une journée, une matinée ou un après-midi pendant les vacances scolaires ou le dimanche. Les responsables légaux seront informés des dates de stage ainsi que du montant de la participation financière demandée.

- organisés par le comité départemental :

Des stages de niveaux ayant lieu le week-end ou lors des vacances scolaires peuvent être proposés par le comité départemental. Les entraîneurs proposeront aux gyms concernées la participation à ces stages. Le montant de la participation demandée par le comité départemental sera à la charge des parents. Les parents en assureront les trajets .

- Accidents :

A l'entraînement ou en déplacement, les entraîneurs prendront les dispositions nécessaires et préviendront immédiatement les responsables légaux et les secours le cas échéant.

**PARTIE 4 : Les compétitions :**

Le calendrier des compétitions sera transmis par mail aux adhérents dès que les dates des compétitions seront fixés par les organisateurs.

A compter de la saison 2023-2024, les gyms débutantes ne participeront pas aux compétitions. Cette première année sera une année de formation en vue de participer aux compétitions la saison suivante.

En catégorie poussins, gyms nées entre 2015 et 2018, pour participer aux compétitions, les gyms devront obligatoirement participer à 2 entraînements par semaine.

Les gyms ne faisant pas de compétition auront un seul entraînement.

Les entraîneurs se réservent le droit de changer de groupe une gym qui ne serait pas assidue et pour laquelle la préparation aux compétitions seraient compromises.

Les déplacements aux compétitions sont assurés par les parents. Du covoiturage peut être organisé.

En cas d'organisation d'une compétition à Amplepuis, les parents peuvent être sollicités afin d'apporter leur aide.

## **PARTIE 5: Tenue du club**

### → Tenue du club

L'association prête à tous ses adhérents une tenue qui est utilisée **UNIQUEMENT** lors des compétitions et du gala annuel.

#### ● Pour les gyms faisant de la compétition

Une permanence sera assurée par la responsable administrative du cours afin de distribuer les tenues. Les gyms doivent être présentes afin d'essayer la tenue qui leur sera remise.

- Les tenues suivantes sont distribuées :
  - justaucorps
  - legging
  - veste
  - short (uniquement pour les jeunesses et les aînées faisant de la compétition)

Une autre permanence sera programmée en fin de saison afin de restituer les tenues à la responsable administrative. **En aucun cas, les tenues ne doivent être restituées aux entraîneurs ou à une tierce personne.**

**Les tenues doivent être rendues propres et uniquement le jour de la permanence.**

**A défaut une retenue sur la caution sera effectuée :**

**30€ pour une tenue rendue sale (poils d'animaux, odeur de tabac.....), froissée ou en retard**

#### • Consignes de lavage :

Les tissus métallisés, hologrammes et paillettes sont des matières fragiles très sensibles aux frottements, aux transpirations acides et aux déodorants.

Lavez impérativement votre tenue **A L'ENVERS** avec une lessive liquide :

- A la main individuellement, **sans laisser tremper**, à 30 degrés maximum
- Ou à la machine, en cycle court à 30 degrés, essorage programme délicat puis sortir immédiatement de la machine.

**Laisser sécher sur cintre , pas de sèche linge !**

Pas de chlore, ni de **repassage**

Utiliser des lingettes qui absorbent la couleur

#### ● Pour les gyms débutantes et sans compétitions

La tenue sera remise le vendredi soir du gala et récupérée directement le samedi à la fin de la 2ème représentation.

→ Boutique

Des objets et vêtements à l'effigie du club sont en vente directement auprès de notre partenaire GUILLOT SPORT

## **PARTIE 6 : Communication**

- Communication de l'association envers ses adhérents

Les entraîneurs vous contacteront pas sms dans un premier temps. Si vous donnez votre accord, un groupe whatsapp regroupant les entraîneurs et les parents pourra être créé afin de vous donner des informations sur les entraînements et le déroulé de la saison.

Les responsables administratives transmettront les informations d'ordre général par mail. Si vous apportez une réponse à ce mail, merci de préciser les nom et prénom de votre enfant ainsi que le groupe auquel elle se rattache.

- Promotion – publicité

Sauf mention contraire du responsable légal, l'association est autorisée à photographier et filmer ses adhérents individuellement ou en groupe dans le cadre de sa promotion.

- Site internet – réseaux sociaux

→ site internet : <https://www.eveilsportifamplepuis.fr/>

le site internet du club est un outil précieux vous permettant de trouver toutes les informations pratiques et utiles comme les documents administratifs, le calendrier de la saison, les résultats....

→ Réseaux sociaux : instagram et facebook

les photos prises lors des entraînements, stages, compétitions ou gala peuvent être publiées sur les réseaux sociaux.(sauf avis contraire écrit du représentant légal)

Des informations générales seront également mises en ligne.

## **PARTIE 7 : Gala**

Le gala annuel rassemble les 3 sections de l'association et a lieu, en général, le dernier week-end des vacances scolaires d'hiver le vendredi soir et le samedi soir.

Pour une bonne organisation de cet événement, le responsable légal préviendra les entraîneurs de l'absence de sa fille au plus tôt.

Des entraînements supplémentaires peuvent être prévus afin de préparer cet événement, notamment les dimanches matin et pendant les vacances scolaires.

La répétition générale avec l'ensemble de la société a lieu le mercredi précédant le gala.

Des permanences sont organisées pour la vente des places pendant les semaines précédant les représentations. Les places acquises lors de l'inscription (une place Adulte pour le vendredi et une place Adulte pour le samedi) sont remises lors de ces permanences, celles-ci ne sont ni reprises ni échangées.

Pour l'Eveil Sportif Amplepuis  
La Présidente  
Chantal CHAMARANDE

Le responsable légal  
NOM et Prénom



NOM et prénom des enfants